



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE  
07440 ALBOUSSIÈRE  
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 septembre 2018**

**MEMBRES DU CONSEIL**

<b>En exercice</b>	<b>15</b>	<b>DATE CONVOCATION</b>
<b>Présents</b>	<b>13</b>	<b>14 septembre 2018</b>
<b>Absents</b>	<b>1</b>	<b>DATE D’AFFICHAGE</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>1</b>	<b>14 septembre 2018</b>
<b>Votants</b>	<b>13</b>	

**L’AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt du mois de septembre à 20h**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, GARNIER Gabrielle, LEGRAND Véronique, OSMUK Virginie et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, DUPRET Dominique, NODIN Christophe PONTON Philippe, RAVAGE Raymond

Absents excusés : MME LANCIAN Céline

Absent : GUILLOT Richard

Secrétaire de séance : ASTIER Gérard

\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l’ordre du jour, il s’agit de :

- Demande de subvention régionale pour l’aménagement et développement des modes doux
- Lancement du projet de rénovation des deux courts de tennis de la commune

Le conseil municipal accepte ces deux ajouts à l’unanimité des membres présents.

\*\*\*

### Approbation du procès-verbal :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente en date du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### Délibération 2018 – 051

#### Appel à cotisation 2018 Mission Locale Nord Ardèche

#### Annexe : bilan de la mission locale Nord Ardèche

Il est préalablement exposé :

Le bilan de la mission locale 2017 qui se veut positif pour le territoire.

Il est rappelé le montant de cotisation par habitant égal à 1.40 € soit 1502.20 € pour la commune d'ALBOUSSIÈRE pour l'année 2018 (1073 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – INSEE)

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler la contribution de la commune pour l'année 2018 pour un montant de cotisation de 1502.20 €

### Délibération 2018 – 052

#### Lancement des travaux de voirie

Il est préalablement exposé le budget CCRC fléché dans le cadre du transfert de la compétence voirie pour la commune pour l'année 2018 et 2019

Voirie 2018	
budget alloué TTC CCRC 2018	
CCRC	146 054,02 €
Subvention région	120 000,00 €
<b>Total budget</b>	<b>266 054,02 €</b>

Il est ensuite présenté les travaux et dépenses réalisées au 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Dépenses TTC réalisées au 01/09/2018	
<b>Fonctionnement: engagé à ce jour</b>	<b>30 188,40 €</b>
Chiroux-le-bas	
La grangette	
La pause	
L'écuyer	
Fialaix	
Jaffumat	
Les Méalys	

<b>Investissement: engagé à ce jour</b>	<b>53 658,86 €</b>
Trottoir Pont de Monépiat	
Trottoir Mairie	
Surlargeur RD533	
Accès école	
Signalisation/marquage routier	
	<b>83 847,26</b>
	<b>€</b>

Il est proposé les travaux suivants :

Projets en TTC	
Carrefour de la poste	<b>86 118,00 €</b>
RD219	<b>95 886,00 €</b>
Peygros	1 905,42 €
Route du stade/Le vivier	896,78 €
Pin de Barjac	1 086,02 €
Les Sétéreés	1 546,08 €
Larzailler 2	2 297,93 €
Le bois des Châtenelles	6 584,59 €
Le Mas Nord	7 500,34 €
Sous total	<b>21 817,16 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>203 821,16 €</b>

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord sur le lancement des travaux décrits ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les différents documents, contrats à intervenir,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le lancement des travaux listés ci-dessous
- DECIDE de phaser les projets du carrefour de la poste et de la RD219 sur deux ans soit :
  - carrefour de la poste : 2019
  - RD219 : 2020

**Délibération 2018 – 053**

**Décision modificative n°1 – budget camping municipal – section fonctionnement**

Il est préalablement exposé :

En raison d'un impayé et sur demande du receveur municipal, une réduction de titre sur exercice antérieur est à faire.

Les crédits n'ayant pas été budgétés sur le compte 673, il convient de procéder à une décision modificative :

DM 1 camping municipal	
Article comptable	montant
61521	-1000
673	+ 1000

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative suivante, telle que :

Le virement de crédits à hauteur de 1000 € de l'article comptable 61521 vers l'article comptable 673

#### **Délibération 2018 – 054**

##### **Demande de subvention Région – développement des modes doux :**

**1 - Aménagement des abords – création d'un cheminement piéton - route départementale n°219**

**2 - Aménagement des abords du carrefour de la RD533 avec la RD219– création d'un cheminement piéton**

Considérant que la commune est traversante et que les abords sont à sécuriser,

Considérant le fait que la commune est touristique et très fréquentée par les randonneurs,

Il est exposé le rapport suivant pour la demande 1 :

La commune d'ALBOUSSIÈRE souhaite sécuriser les déplacements des piétons le long de la RD219 et finaliser le parcours piétons pour la promenade des habitants du quartier « les Châtenelles ».

La section concernée se situe entre la RD533 et la voie communale « la chalye », la zone artisanale de la commune se situe le long de la RD219.

La RD219 débute par une zone urbanisée avant de se prolonger vers la zone artisanale de la « chalye » constituée d'une casse automobile sur la gauche de la chaussée et de différentes entreprises sur la droite, une voie d'accès à cette zone se raccorde à la RD219 en fin d'aménagement. La route départementale franchit un exutoire. La partie aval de ce dernier est constituée d'enrochements permettant la stabilité des talus.

La voie communale « la chalye » marque la fin de l'aménagement, cette dernière est en biais par rapport à la route départementale, ce qui complique les mouvements des véhicules venant de l'Est ou les véhicules sortant de la voie communale et se dirigeant à l'Est. un alignement d'arbres borde cette voie, ce qui réduit la visibilité et contraint encore davantage les mouvements.

Hormis au début de l'aménagement, les accotements de la RD219 ne sont pas revêtus, ils sont simplement enherbés, ce qui ne sécurise pas les cheminements piétonniers. (voir photos)

Le projet d'aménagement vise plusieurs objectifs :

Sécuriser le cheminement piétonnier le long de la RD219

Finaliser le parcours piétons pour la promenade des habitants du quartier « les Châtenelles »

Sécuriser le franchissement de l'exutoire par l'insertion d'un trottoir en encorbellement,

Sécuriser le carrefour de la VC de la Chalaye en positionnant le carrefour de façon plus perpendiculaire,

Aménager le début de la route départementale pour sécuriser les accès piétons au cabinet de kinésithérapie,

Sécuriser les flux de véhicules en redéfinissant la zone au droit de la casse automobile.

Développer les modes doux sur la commune.

Il est exposé le rapport suivant pour la demande 2 :

- Développer les modes doux, la traversée routière de la commune permettant notamment de rejoindre de nombreux chemins touristiques

- Sécuriser les déplacements des modes doux, le long de la RD533 aux abords du carrefour avec la RD219.

Ce projet vise, en outre, à permettre le cheminement des écoliers et plus généralement des usagers des transports en commun jusqu'à l'arrêt de car situé en bord de chaussée en direction de Saint-Péray.

Le carrefour entre la RD533 et la RD219A est identifié par un marquage au sol qui demeure infranchissable. Les mouvements des véhicules et notamment les deux roues prennent souvent une trajectoire oblique en venant de la RD533 risquant un choc frontal avec les véhicules arrivant sur la zone de stop de la RD219A. Les véhicules souhaitant s'engager sur la RD533 depuis la RD219A n'ont pas une distance de visibilité suffisante du fait de la présence d'aménagements paysagers trop denses sur la place du monument aux morts. Cette végétation masque également les véhicules s'engageant sur la RD219A pour les piétons qui souhaitent traverser.

Les abords de la RD533 en direction de Saint-Péray ne sont pas aménagés, les cheminements piétons ne sont pas identifiés et les zones d'échanges au niveau des stationnements sont confuses. L'ensemble de ces zones n'est pas délimité et non sécurisé.

L'arrêt de car est actuellement positionné en limite cadastrale, les usagers qui souhaitent monter ou descendre du bus se trouvent coincés entre le bus et la barrière de la résidence du Grand Pré (EHPAD). Le bus se stationne en demi-chaussée.

Le projet d'aménagement vise plusieurs objectifs :

Développer les modes doux dans le village

Sécuriser le cheminement piétonnier le long de la RD219

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une subvention régionale visant à accompagner les territoires ruraux dans le développement des modes doux,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un soutien financier dans le cadre d'aménagement et développement des modes doux, au taux le plus élevé possible,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondantes

### **Délibération 2018 – 055**

#### **Lancement du projet de rénovation des deux courts de tennis de la commune**

La commune dispose de deux courts de tennis aujourd'hui vétustes et compromettants la praticabilité sur le terrain. Compte-tenu de la nécessité de développer l'activité sportive dont la pratique du tennis et de la rendre accessible via notamment par l'action du club sportif associatif local qui voit une croissance constante de ses licenciés, la commune souhaite entreprendre des travaux de rénovation des deux courts.

Les travaux (à affiner) sont les suivants :

<b>RENOVATION DES COURTS DE TENNIS EN BETON POREUX (NORME NF P90-110)</b>	
<b>1</b>	<b>Mise en place du chantier</b>
<b>2</b>	<b>Travaux préparatoires</b>
	dépose grillage
	dépose poteaux (option 1-1)
	démolition des dalles de béton poreux autour des poteaux
	réalisation de socle pour les futurs poteaux (option 1-2) à désolidariser du futur revêtement + finition
	perforation de la dalle existante
	coffrage périphérique + finition pour la réalisation du revêtement
<b>3</b>	<b>Surface de jeu</b>
	isolation minimum sur 5 cm
	coloration
	surface de jeu
	tracé des lignes
<b>4</b>	<b>Travaux de finition</b>
	mise en place de poteaux (option 1-3)
	clotûre norme AFNOR (hauteur 3,5m plastifiés)
	filets "anti-herbes" sur le côté du terrain du foot (hauteur 1,5m)
<b>5</b>	<b>Divers</b>
	grilles gratte-pieds *2
	1 paire de poteaux *2
	1 filet de tennis*2
	1 chaise d'arbitre*2
	porte d'accès équipée d'un canon européen*2
	rampe accès personnes à mobilité réduite*2

Le projet des travaux de rénovation fera l'objet d'un marché public compte-tenu de l'ensemble des travaux qui s'estiment (prévisionnel) à hauteur de 50 000 € HT.

Le lancement des travaux se fera dès réception des arrêtés attributifs des subventions sollicitées au cours de l'année et après la procédure de consultation des marchés publics.

Vu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de rénovation des deux courts de tennis de la commune

\*\*\*

### **Décisions du Maire :**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n°15-2014 en date du 10 avril 2014

Le Maire informe des actes pris en vertu de la délégation depuis le 28 juin 2018, date du précédent conseil :

n°2018-D008 : La commune a contracté une assurance chez Groupama pour assurer le tracteur mis à disposition de la commune pour une cotisation d'un montant de 73.86 € TTC pour la période du 18/09/2018 au 28/09/2018.

n°2018-D009 : Le MAPA « travaux du pôle médical - 1<sup>er</sup> étage » est attribué, pour les lots suivants à :

- L'entreprise BERGERON Ludovic, domiciliée à Coufins, 07440 SAINT-SYLVESTRE sur les lots n°1 (plâtrerie), n°2 (menuiserie) et n°5 (faux plafond) pour un montant total de travaux HT de 17 357.15€

- L'entreprise CRUSSOL PLOMB'ELEC ENERGIE située au 80 route de Valence, 07440 ALBOUSSIÈRE pour le lot n°4 (électricité) pour un montant total HT de travaux de 9 680 €

Le reste des lots n'ayant pas été pourvu lors de la période, une relance est actuellement en cours.

n°2018-D010 : Le MAPA « livraison de repas cantine scolaire « école ALBOUSSIÈRE-CHAMPIS – rentrée scolaire 2018-2019 a été attribué à l'entreprise LUCA'S RESTAURATION, domiciliée à Fontaine Robert, 07440 BOFFRES, sur la base d'un tarif de 3.43 € HT par repas.

\*\*\*

### **Points et questions diverses :**

Finances/CRC : Conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'avis n°2018-0206 de la chambre régionale des comptes a été porté à la connaissance de l'assemblée délibérante qui acte que la procédure de contrôle règlementaire ne donne pas lieu de mettre en demeure la commune et que la procédure est close.

Ecole :

- La rentrée scolaire s'est bien passée néanmoins, suite à la fermeture d'une classe cette année, les deux classes de maternelle sont chargées.

Emplacement poubelle route de l'école :

- Il a été soulevé la question du changement l'emplacement actuel des poubelles entre la MAM et l'école, situé proche du nouvel accès de l'école et compte-tenu du flux important généré par le nouvel accès.

Informations CCAS :

- \* opération brioches les 4, 5,6 et 7 octobre prochain
- \* la collecte alimentaire qui aura lieu les 18, 19 et 20 octobre
- \* téléthon le 01/12/2018
- \* repas de Noël : mercredi 12 décembre

- Le règlement intérieur du CCAS sera amené à évoluer pour intégrer de nouvelles missions en direction de la jeunesse.

Vente :

Acquisition du futur bâtiment des services techniques

Parcelles AD169 = 161 m<sup>2</sup>

Parcelles AD170 = 237 m<sup>2</sup>

PLU et emplacement réservé : prévoir l'information aux administrés

Projets :

Local des associations : prévoir une nouvelle rencontre avec les associations pour mettre en place un projet collaboratif entre les associations et la commune.

« City park » : évolution du projet : lancement des devis pour un chiffrage

Contrat de maintenance du panneau lumineux : une proposition a été faite par le prestataire mais une négociation est souhaitée par les élus.

La poste : l'évolution vers une agence postale est en cours de réflexion avec un objectif de nécessité qui est celui de maintenir ce service sur le plateau, en tant que commune bourg-centre.

Fin de la séance à 22h35

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, including the name 'Alegre' and the word 'Notre' circled in blue.